

Subventions aux classes de découverte - Année 1999 - Troisième répartition

M. LE MAIRE, Rapporteur : Un crédit de 631 640 F est inscrit au budget primitif de l'exercice courant en vue d'aider certaines classes des écoles primaires et maternelles à effectuer des séjours de découvertes.

Une première répartition a eu lieu lors du Conseil Municipal du 29 mars 1999 pour les séjours libres pour une somme de 70 761,60 F, une deuxième répartition lors du Conseil Municipal du 10 mai 1999 en faveur de l'Association PEP 25 pour une somme de 147 747,60 F.

Une troisième répartition est soumise au Conseil Municipal :

FOL

Ecoles primaires	Lieux de séjour	Dates	Elèves	Journées	Coût	Coût total
Fontaine-Ecu	Port Barcarès 66000	04 au 10.06.98			Reste à payer	6 983,60 F
Viotte	Carroz d'Arâches 74300	20 au 21.05.99	46	92	54,60 F	<u>5 023,20 F</u>
						12 006,80 F

AROEVEN

Ecoles primaires	Lieux de séjour	Dates	Elèves	Journées	Coût	Coût total
Fourier	Rochejean 25370	11 au 23.01.99	49	637	54,60 F	34 780,20 F
Bourgogne	Rochejean 25370	08 au 13.03.99	36	216	54,60 F	11 793,60 F
Dürer	Rochejean 25370	19 au 24.04.99	25	150	54,60 F	8 190,00 F
			110	1 003		54 763,80 F

Séjours libres

Ecoles maternelles	Lieux de séjour	Dates	Elèves	Journées	Coût	Coût total
Helvétie	Combes d'Abondance 25	15 au 19.03.99	5	25	54,60 F	1 365,00 F
Ecoles primaires						
Viotte	Paris	26.04.99	34	34	54,60 F	1 856,40 F
Condorcet	Celliers 73	10 au 15.05.99	20	120	54,60 F	6 552,00 F
Fontaine-Ecu	Fuans 25390	07 au 12.06.99	21	126	54,60 F	6 879,60 F
Ile de France	Jura	08.06.99	67	67	54,60 F	3 658,20 F
			142	347		18 946,20 F
Total général						20 311,20 F

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la répartition qui lui est proposée et en cas d'approbation à prélever la somme de 87 081,80 F au budget primitif 1999, chapitre 92.255 article 6574 code service 21100.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette répartition.

Récépissé préfectoral du 6 juillet 1999